 915 (2021-2022) — N° 4

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

4 MAI 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à la contribution du Parlement de Wallonie au programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2023 dans le cadre du projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions *

TEXTE ADOPTÉ EN COMMISSION

4e session de la XIe législature
* Voir Doc. **915** (2021-2022) – Nos 1 à 3

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

TEXTE ADOPTÉ EN COMMISSION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à la contribution du Parlement de Wallonie au programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2023 dans le cadre du projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions

Le Parlement de Wallonie,

A. Vu l'article 5 du Traité sur l'Union européenne consacrant le principe de subsidiarité;

B. Vu l'article 13 du Traité sur l'Union européenne instituant le Comité européen des régions;

C. Considérant la déclaration d'Oviedo sur les Assemblées législatives régionales dans l'Union européenne du 7 octobre 1997;

D. Considérant le rapport de la *task force* « subsidiarité, proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace » » présenté le 10 juillet 2018.

Dans le cadre du projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions en vue de la préparation du programme de travail 2023 de la Commission européenne, adopte la contribution suivante :

1. Évaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre du Pacte vert pour l'Europe

Une gouvernance climatique efficace, tant au niveau européen qu'au niveau des États membres, est nécessaire et doit se baser sur des objectifs chiffrés, un contrôle démocratique efficace et le recours à des comités d'experts.

Le Parlement de Wallonie salue l'adoption et la mise en oeuvre de la loi européenne sur le climat en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. À cet égard, le Parlement estime qu'il serait utile d'adopter des mesures complémentaires d'accompagnement de certaines filières, avec une approche par secteurs par exemple, et certains territoires confrontés, comme la Wallonie, à d'importants défis de reconversion. Dans ce cadre, il serait également idéal que les études d'impact de la Commission puissent être actualisées au cours des négociations de ce paquet afin de disposer d'éléments d'appréciation adaptés.

Le Parlement de Wallonie note en outre que l'ensemble des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CNUCC) ne sont pas soumises au même degré de contrôle juridique ni à la même jurisprudence climatique. De ce fait, il appelle la Commission européenne à lancer un travail d'étude en vue de la création d'une Cour internationale du climat, sans préjudice du droit européen et international existant, qui serait chargée du contrôle du respect des engagements climatiques des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Considérant notamment le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Parlement de Wallonie salue l'engagement de la Commission européenne de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050 et l'encourage à revoir à la hausse les objectifs fixés dans son programme de travail. Le Parlement de Wallonie suggère d'insister sur la relocalisation des filières de production et sur la souveraineté sur certaines matières premières. De plus, il salue la stratégie « De la ferme à la table » qui vise à décarboner notre agriculture et la rendre plus verte et plus durable. La Wallonie entend être un acteur de ce changement et développe différentes politiques en faveur de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de l'économie circulaire, du recyclage du plastique, de la limitation de la production de déchets, de la protection des forêts et de la biodiversité et de la transition vers les énergies renouvelables.

Prenant acte de l'accélération du réchauffement climatique et de la hausse généralisée des prix de l'énergie, ce dans le contexte de la guerre en Ukraine, le Parlement de Wallonie appelle à réduire la dépendance structurelle aux énergies fossiles en s'engageant dans une transition juste et équitable. Le Parlement prend acte du nouveau paquet législatif de la Commission européenne, dévoilé en décembre 2021, visant à augmenter progressivement la part des gaz renouvelables et bas carbone et diminuer la part du gaz fossile dans le système énergétique de l'Union européenne. Il conviendrait toutefois, à l'heure où se tient une guerre aux frontières de l'Europe et où émerge notre relative dépendance aux énergies russes, d'être attentifs à la bonne imbrication du nouveau paquet susmentionné avec le budget européen dégagé début 2020 pour que l'UE accélère la décarbonation de ses sources énergétiques et pour que les objectifs de l'UE ne remettent pas en question l'accessibilité à l'énergie à un coût abordable. Dans ce contexte, il estime nécessaire que la Commission européenne poursuive ses actions en matière d'efficacité tout en menant une réflexion sur les consommations énergétiques superflues.

Dans la même optique, le Parlement estime que l'allocation du Fonds pour une transition juste doit tant que faire se peut parvenir prioritairement aux ménages les plus impactés et les plus précaires ainsi qu'aux classes moyennes. La transition énergétique doit impérativement être solidaire et inclusive. Les pouvoirs publics devront prendre des mesures d'accompagnement afin que les citoyens les plus vulnérables soient soutenus dans ce long processus.

En outre, rappelant que le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) permet aux investisseurs du secteur de contester les mesures des États en faveur des énergies renouvelables et d'une transition juste devant des tribunaux internationaux d'arbitrage, le Parlement de Wallonie pousse pour la réussite des négociations pour réformer le Traité de la charte sur l'énergie (TCE) d'ici au sommet de juin 2022 ou, dans le cas d'un échec de cette réforme, pour envisager le retrait coordonné du TCE de l'Union européenne et de l'ensemble de ses États membres.

Considérant le rôle central des collectivités locales et régionales dans la transition climatique, le Parlement de Wallonie salue enfin les initiatives visant l'échange de bonnes pratiques entre ces dernières. A titre d'exemple, la Convention des Maires a invité les pouvoirs locaux à se doter d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat. Chaque plan a été publié sur le site web de la Convention des Maires ce qui a constitué un soutien précieux aux autres pouvoirs locaux dans leurs contributions à l'atteinte des objectifs du Pacte vert pour l'Europe. En outre, l'examen régional volontaire de l'objectif de développement durable, en tant qu'outil d'état des lieux et d'évaluation des plans et stratégies mis en place sur le territoire, apparaît au Parlement de Wallonie comme permettant d'accélérer la mise en oeuvre de l'agenda climatique à l'horizon 2030.

2. Suivi de la Conférence sur l'avenir de l'Europe : subsidiarité active et proposition visant un mécanisme de dialogue permanent avec les citoyens

L'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité est l'un des sujets de la Conférence sur l'avenir de l'Europe en cours, comme indiqué dans la déclaration commune sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe, signée par les Présidents du Parlement, du Conseil et de la Commission. Concomitamment donc avec l'évaluation de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, exercice de démocratie participative européenne, le Parlement de Wallonie prendra acte des premières conclusions sur l'amélioration du rôle des assemblées parlementaires au sein de l'Union européenne.

En premier lieu, il conviendrait de faciliter le contrôle de subsidiarité par les parlements nationaux et régionaux sur base d'une définition commune telle que recommandée par la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Dans ce cadre, cela pourrait se matérialiser par la publication d'une déclaration détaillée sur l'application du principe de subsidiarité par tout projet d'acte législatif européen. En outre, le dialogue entre le Parlement européen et les parlements nationaux gagnerait à être accentué, notamment par l'échange plus systématique d'informations et de bonnes pratiques. Dans ce même cadre d'une définition commune, afin que les parlements nationaux obtiennent un rôle accru dans l'architecture européenne, il conviendrait également de leur donner la possibilité d'adresser des questions écrites à la Commission et au Conseil ou encore de créer une carte verte leur permettant de proposer des initiatives au niveau européen.

La Wallonie, inspirée notamment par son Parlement, accorde une grande importance à la participation des citoyens dans l'élaboration des décisions politiques, à l'instar de la mise en place des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité. Il se réjouit de la tenue de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et encourage vivement la Commission européenne à intégrer les vues exprimées lors de cet exercice participatif inédit dans ses futurs programmes de travail. Dans le respect des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le Parlement de Wallonie appelle à la création de panels citoyens renouvelables répondant aux critères développés par la doctrine, avec des balises et objectifs clairs, afin de renforcer la démocratie. Enfin, la création d'un bureau d'aide visant à aider les citoyens à compléter les démarches menant à l'initiative citoyenne européenne est encouragée.

Afin de créer une meilleure représentativité européenne, le Parlement de Wallonie encourage l'étude sur une circonscription européenne unique élisant des représentants sur base de listes transnationales, en vue des élections européennes de 2024.

Par ailleurs, le Parlement de Wallonie invite les institutions européennes à plus de transparence et à une place plus grande pour le citoyen. En outre, le Parlement de Wallonie invite à la réflexion sur la mise en place d'une haute autorité en charge de la lutte contre les conflits d'intérêts au sein des institutions européennes et à l'obligation du registre européen des lobbyistes.

Enfin, considérant qu'un certain nombre de décisions reste toujours soumis à la règle de l'unanimité au Conseil de l'Union européenne ce qui paralyse son action et fragilise la défense de l'intérêt général, le Parlement de Wallonie appelle à élargir la règle de la majorité qualifiée (dans le respect des acquis européens).

3. Union européenne de la santé

Le Parlement de Wallonie accueille favorablement la prolongation de la suspension du Pacte de stabilité et de croissance, décidée pour faire face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19, et se réjouit de l'initiation d'une réflexion sur sa révision en vue de permettre les investissements nécessaires à la réussite des transitions technologiques et climatiques.

Le Parlement de Wallonie estime en outre que tant l'adoption que la mise en oeuvre du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 constituent de précieux atouts pour permettre à l'Union européenne de faire face, avec résilience, aux conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Toutefois, il souligne qu'il convient d'éviter les excès administratifs dans les procédures de mise en oeuvre et de suivi de cet instrument.

Le Parlement de Wallonie encourage la création d'une véritable Union européenne de la santé en accélérant l'intégration européenne dans ce domaine. Considérant les soins de santé comme une priorité, il appelle à garantir à tous les citoyens européens l'accessibilité des soins nécessaires. Il conviendrait, par exemple, de doter l'Union européenne de davantage de compétences dans le but de garantir une politique coordonnée qui tire les leçons de la crise de la Covid-19. Ces compétences pourraient toucher à l'industrie pharmaceutique pour favoriser l'autonomie stratégique européenne, à la fixation de normes en matière de soins qui respecteraient le cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé, à l'harmonisation de la collecte des données dans le respect des règles inhérentes à la vie privée, à la reconnaissance des diplômes ou encore à la production et la distribution d'équipements médicaux et de vaccins pour tous. L'Union européenne pourrait également se voir confier un rôle accru pour ce qui concerne la prévention et le développement d'une stratégie médico-sanitaire pour l'ensemble des États membres.

Dans le but de donner suite aux propositions contenues dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2022, il conviendrait d'évaluer la mise en oeuvre de la directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers ainsi que la mise en oeuvre des programmes de coopération territoriale européenne dans le domaine de la santé. Considérant la Résolution 2021/2100 (INI) du Parlement européen du 8 mars 2022 sur la politique de cohésion en tant qu'outil de réduction des disparités et de renforcement de la coopération transfrontière en matière de santé, le Parlement de Wallonie appelle la Commission européenne à travailler à la faisabilité et l'adéquation de la mise en place d'un conseil consultatif européen de la santé. Ce conseil, qui regrouperait des représentants des autorités nationales, régionales et locales et toute autre partie intéressée, permettrait de promouvoir une meilleure exploitation des fonds européens et de travailler à des réponses aux problèmes communs de santé publique qui soient efficaces et harmonisées. À cet égard, un référent de gestion de crise disposant de compétences en matière de santé pourrait être dépêché auprès des acteurs nationaux et régionaux par l'Union européenne.

Considérant les objectifs fixés en vue de l'établissement d'une Europe de la santé pour la période 2021-2024, notamment l'objectif européen de répondre aux besoins médicaux non satisfaits mais aussi l'objectif européen visant à soutenir une industrie pharmaceutique européenne compétitive et innovante ainsi que le souhait du Gouvernement de Wallonie de faire de la Région un leader international en matière de biotechnologies et de technologies médicales, le Parlement de Wallonie appelle la Commission européenne à soutenir la recherche et l'innovation publique et privée dans les sciences de la vie, les technologies médicales et pharmaceutiques, les innovations biotechnologiques et les recherches des technologies de diagnostic. La feuille de route du Domaine d'Innovation Stratégique (DIS) « Innovation pour une santé renforcée », adoptée en juillet 2021, doit à cet égard permettre à la Wallonie de renforcer la recherche dans le secteur de la santé, en lien avec ces objectifs.

Relativement à la santé environnementale comme fondamentale, le Parlement considère qu'une action plus efficace sur cet axe serait bénéfique, en réduisant les expositions des citoyens aux pollutions, pesticides et perturbateurs endocriniens.

Dans une approche prospectiviste tant en termes de préparation que de réponse aux futures crises aux niveaux local et régional, il convient de consolider l'action publique sur les déterminants sociaux de la santé afin de renforcer le suivi de la santé de la personne comprenant ses aspects physiques, mentaux et sociaux et d'améliorer la prise en charge de la santé mentale. Une meilleure coordination des moyens pourrait intervenir au niveau européen afin de renforcer les réponses aux besoins relatifs à la santé mentale et ainsi assurer une prise en charge plus rapide et efficace des patients. Le Parlement de Wallonie appelle donc la Commission européenne à promouvoir une politique renforcée et intégrée sur cette question. En outre, le Parlement de Wallonie soutient la mise en oeuvre rapide du Plan européen de lutte contre le cancer.

Par ailleurs, le Parlement de Wallonie est favorable au développement d'un suivi statistique d'une éventuelle surreprésentation des femmes parmi les personnes malades et décédées suite à la pandémie de la Covid-19, mais également à la systématisation de l'analyse genrée des budgets dédiés aux mesures de prévention et aux mesures curatives.

4. Transports durables

Considérant les grandes variations des prix de l'énergie, le Parlement de Wallonie souhaite que soit encouragé l'achat groupé d'énergie pour les transports publics européens afin de les protéger de l'inflation. De plus, considérant qu'il est nécessaire de diminuer le nombre de kilomètres parcourus par les Européens en voiture, le Parlement de Wallonie appelle à développer un vaste réseau de transports en commun accessible au plus grand nombre. Il convient d'adapter l'infrastructure urbaine à cette nouvelle vision de la mobilité en construisant notamment des parkings de délestage aux abords des villes et en mettant en place des lignes de transports en commun régulières vers ceux-ci. En outre, le déploiement des transports publics collectifs fonctionnant aux énergies propres permettrait d'améliorer la qualité de l'air en ville. Il considère également que les fonds structurels européens peuvent jouer un rôle via des investissements qui encouragent le transfert modal en favorisant, d'une part, les transports ferroviaire et maritime et, d'autre part, les transports combinés et publics, y compris intereuropéens et internationaux.

La Wallonie s'inscrivant dans la révision de la directive 2014/94/UE sur le déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs, son Parlement considère qu'il est primordial de garantir à tous l'accessibilité de ces modes de transports décarbonés tout en soutenant la mise en place d'une politique d'investissement massive dans la production et la distribution des carburants alternatifs.

Le Parlement de Wallonie encourage la mise en place d'une politique visant à démocratiser les coûts des véhicules fonctionnant avec des énergies renouvelables. Il s'avère qu'un grand nombre de ménages sont tributaires de leur véhicule individuel et que la mise en place d'un réseau complet de transports publics n'est pas atteignable à moyen terme.

Sept mille bornes de recharges pour véhicules hybrides et électriques au minimum étant destinées à être installées sur le territoire wallon d'ici 2025, il est nécessaire de rendre le réseau capable de supporter le passage à une autre mobilité. De nombreux ménages ne seront pas en mesure de recharger leur véhicule depuis leur domicile soit pour des raisons techniques soit pour des raisons financières. Dans cette perspective, le Parlement de Wallonie appelle à la collaboration entre les différents acteurs européens pour la construction d'un réseau de bornes de recharge électriques cohérent et dont le maillage permettra de traverser l'Union européenne sans problème. Ce réseau doit être basé sur la réalité concrète de la demande des usagers concernant ces infrastructures. À cet effet, l'Union européenne gagnerait à fixer des objectifs en termes de bornes de recharge publiques aux endroits stratégiques, notamment le long du réseau routier RTE-T.

En outre, considérant que la mobilité électrique nécessitera de nouvelles matières premières, le Parlement de Wallonie estime qu'il convient d'éviter l'effet rebond du passage d'une dépendance à une autre ; à cet égard, la volonté de mise en place d'une chaîne de valeur de l'hydrogène vert dans la Région peut constituer un exemple intéressant.

De nombreux questionnements persistent sur la manière d'intégrer le secteur des transports routiers dans le système d'échange de quotas d'émissions. Le Parlement de Wallonie demande des éclaircissements et suivra avec intérêt l'évolution des normes sur les émissions de CO_2 pour les véhicules utilitaires lourds. De plus, il encourage le renforcement des normes et réglementations, à l'instar des normes européennes d'émissions qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants ou de l'étiquetage énergétique, qui jouent un rôle important dans la sensibilisation des usagers.

Concernant la gouvernance relative aux transports durables, le Parlement de Wallonie considère que les discussions entre les grandes métropoles et une vision de l'intégration économique au-delà d'une vision nationale doivent être soutenues.

Enfin, outre la particulière vigilance à conserver dans la mise en oeuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, outil indispensable pour prévenir les fuites de carbone tout en tenant compte des intérêts de nos entreprises européennes exportatrices, il est à saluer l'orientation générale de la Commission visant à promouvoir une politique commerciale ouverte, durable et ferme et à en faire un outil fort en vue de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

5. Transition numérique

Tout en saluant la prise de conscience par l'Union européenne de l'importance des enjeux de souveraineté en matières numérique, spatiale et de numérique quantique, le Parlement de Wallonie demande que le caractère durable du secteur numérique soit mieux pris en compte. Le plan de transformation numérique devrait être en cohérence avec le Pacte vert pour l'Europe et avec la stratégie pour l'économie circulaire.

Le Parlement de Wallonie appelle également au renforcement du volet « cybersécurité » de l'Europe de la défense et du soutien des états membres à cet égard. Les acteurs publics et économiques étant trop peu outillés, le Parlement de Wallonie demande le renforcement de l'accompagnement évolutif des entreprises et des pouvoirs publics en vue du respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Des opportunités sont offertes par le principe des données ouvertes en vue de favoriser le développement d'entreprises innovantes. Il est proposé que des algorithmes transparents soient imposés aux moteurs de recherche, aux réseaux sociaux et aux gestionnaires de données personnelles au vu des menaces existant pour la diversité et la liberté d'opinion. Par conséquent, une information et une éducation des usagers doivent être apportées sur le contenu et le fonctionnement des algorithmes en vue de permettre une prise de conscience de leur importance et de leur rôle.

En outre, les documents administratifs dématérialisés et les recours aux formulaires en ligne pour les citoyens et les entreprises se sont généralisés. Afin de réduire la fracture numérique dans ce domaine, du matériel doit être mis à disposition des administrations. La lutte contre la fracture numérique de la population active recherchant un emploi ou un logement doit être une priorité. Les opérateurs de télécommunications doivent être associés, notamment en démocratisant l'accès à Internet aux citoyens et institutions de services et en visant les zones à trop faible débit. Il convient de soutenir le déploiement de la fibre optique et de la 5G, tout en prenant en compte les aspects liés à la santé et à l'environnement.

Afin d'aider les entreprises, le Parlement de Wallonie appelle au raccordement des parcs d'activités économiques au très haut débit, à des politiques de sensibilisation en matière de cybersécurité, à l'encadrement du commerce en ligne grâce à des outils régionaux, au développement de quartiers commerçants connectés et au développement du principe d'e-résidence. Cependant, il rappelle la nécessité du droit à la déconnexion pour un fonctionnement optimal des entreprises et de leurs travailleurs. En outre, la neutralité du réseau doit être assurée afin de permettre une visibilité aux entreprises plus modestes.

Le Parlement de Wallonie suggère en outre la consolidation d'une gouvernance publique, cohérente, concertée avec tous, pérenne et responsable du numérique, qui vise le bien public. Les espaces publics permettant un accès aux technologies numériques doivent être développés. Dans le cadre de la politique des *smart cities*, il convient de développer le travail de connaissance et d'accompagnement des villes et des communes via des appels à projets réguliers ou un droit de tirage et facilités grâce à des outils déjà disponibles, ainsi qu'un soutien au développement de l'expertise locale. De plus, il importe d'encourager le recours à l'*open source* pour répondre aux besoins locaux et régionaux et d'entretenir un cercle vertueux de

l'économie, ancrant le développement numérique dans le tissu économique local.

6. Jeunesse

2022, l'année européenne de la Jeunesse n'est pas terminée : la clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe peut être l'occasion de montrer la forte implication des jeunes européennes et européens dans la réflexion sur l'avenir de l'Europe.

Concernant la garantie européenne pour la jeunesse, le Parlement de Wallonie constate que les jeunes sont sensibles au contexte conjoncturel. Ils sont les premiers touchés par un ralentissement comme par une reprise de l'économie.

Les contenus des formations techniques et professionnelles qui leur sont adressés devraient intégrer notamment les conditions de la durabilité et de la transition. La rforme TIM, votée récemment, s'inscrit dans la dynamique de la Garantie jeunesse qu'elle renforcera encore.

Dans le cadre de NextGenerationEU, le Parlement de Wallonie appelle à renforcer le soutien à l'apprentissage tout à-au long de la vie, à accroître les opportunités d'échanges de jeunes entre pays européens dans le domaine des compétences professionnelles (Euroskills).

Afin de soutenir ces échanges, la création d'un Billet « mobilité Europe » en transport public accessible pour tous les jeunes dès 15 ans est à envisager.

De plus, afin d'accroître le sentiment d'appartenance des jeunes à l'Europe, le Parlement de Wallonie invite à envisager le droit de vote des jeunes pour les élections européennes dès 16 ans et à organiser des panels citoyens avec des jeunes pour réformer ses institutions, comme l'envisage les citoyens de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Charge le Président du Parlement de Wallonie de transmettre la présente résolution au Comité européen des régions.